

Compte rendu approuvé en Conseil d'Administration du 7/01/2009

Compte-rendu du Conseil d'administration du 6 octobre 2008

tenu à l'Ecole nationale des ponts et chaussées,

Présents :

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Armel de la Bourdonnaye, Gilles Robin,

Esiee-Paris : Dominique Perrin

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol, Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

Laboratoire central des ponts et chaussées : Rémi Pochat

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Thierry Delarbre

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Jean Michel Knop

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

Fabienne Pierre

● **Au titre des invités permanents :**

Le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Charles-Henri Baltimor

● **Au titre des invités :** Denis Guillaumin, Geneviève Jestin, Bernard Lapeyre

Excusés : Bernard Decomps, Bernard Morvan, Jean-Yves Nedelec,

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement.

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Ordre du jour :

Point 1- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30/06/2008.

Point 2- Projets des nouvelles Ecoles doctorales

Point 3- Opération Campus et ses suites

Point 4- Fonctionnement de l'établissement, création de la fondation partenariale

Point 5- Demande du PRES d'exercer des compétences élargies

Point 6- point financier

Point 7- Questions diverses

Point 1- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30/06/2008.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Point 2- Projets des nouvelles Ecoles doctorales

Ces projets sont le produit de plus de six mois de discussions intensives et riches. Six nouvelles écoles doctorales sont proposées. Ces projets ont obtenu un avis favorable des conseils scientifiques des universités concernées. Les six écoles correspondent aux six départements scientifiques retenus pour la structuration du PRES, l'une d'elle ayant choisi de se structurer en deux branches identifiées. Elles seront présentées à l'évaluation de l'AERES pour permettre leur accréditation par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Leur mise en place est souhaitée dès la rentrée 2009.

Une introduction commune à l'ensemble des écoles (volet 1 de leur dossier) a été rédigée décrivant la politique et les moyens engagés par le PRES pour améliorer la qualité des études doctorales. Le président souligne le travail accompli par le VP Christian Soize qui a fait de nombreux allers-retours entre les acteurs qui ont permis d'explicitier et de faire partager de nouvelles règles de fonctionnement aujourd'hui exigées par le ministère pour continuer à bénéficier, voire accroître les moyens accordés.

Le bilan de chacune des dix écoles existantes a été établi par leur directeur actuel. Pour les six nouvelles écoles, des porteurs de projets ont été désignés, après consultation des directeurs de laboratoires concernés, et ont été chargés de la préparation des dossiers scientifiques :

- | | |
|--|---|
| - ED « Cultures et sociétés », | Pierre CHIRON (P12) |
| - ED « Organisations, marchés, institution
(Droit, sciences politiques, philosophie),
(Economie, gestion, sociologie), | Alain DESRAYAUD (P12)
Alexandre MAITROT de la MOTTE (P12)
Fabienne BOUDIER-BENSEBAA (P12) |
| - ED « Ville, transports et territoires » | Frédéric DE CONINCK (ENPC) |
| - ED « Sciences de la vie et de la santé | Alain BERDEAUX (P12) |
| - ED « Sciences, ingénieries et environnement », | Denis DUHAMEL (ENPC)
Adjointe, Marie-Claire GAZEAU (P12) |
| - ED « Mathématiques et STIC », | Robert EYMARD (UPE-MLV) |

Des demandes sont faites pour permettre, au delà de leurs appellations nécessairement synthétiques, la meilleure visibilité de ces Ecoles pour attirer de futurs doctorants. Le site d'Université Paris-Est rendra précisément possible pour les utilisateurs une recherche par mot clé des équipes de recherche concernées et des disciplines dans lesquelles une thèse peut être soutenue (par exemple thèse en Lettres dans cultures et sociétés).

Le conseil valide les projets proposés (unanimité). Les dossiers seront envoyés au Ministère avant le 15 octobre.

Les projets seront accompagnés d'un bilan général comportant les indicateurs demandés aux établissements. Une discussion a lieu sur le fonctionnement des écoles actuelles présenté par Bernard Lapeyre. 1 336 doctorants ont été inscrit pour l'année 2007-2008, dont 403 en quatrième année et plus pour un flux actuel de 367 nouveaux inscrits et de 215 thèses soutenues. Est demandé que soit présentée à un prochain conseil une évaluation par cohorte de chaque Ecole doctorale en se concentrant sur les parcours entre la troisième et la cinquième année de thèse.

Le PRES demandera, dans le cadre de la négociation de l'avenant au futur contrat quadriennal commun aux établissements le composant, de porter le nombre d'allocations attribuées annuellement de 46 à 60 et 10 co-tutelles de thèses. Il demandera également un doublement de la subvention de fonctionnement permettant de développer un bon niveau d'activité des formations transversales et du soutien à l'insertion (500 € sont actuellement dépensés en moyenne actuellement par doctorant).

Point 3- Opération Campus et ses suites

Le Projet "Campus Université Paris-Est", non retenu par le comité de sélection, a été désigné par la Ministre comme l'un des "*Campus prometteur*". Ont été choisies les principales concentrations en terme d'enseignants chercheurs publiants, La Ministre s'est engagée à transformer ce label en soutien concret. Loin d'être décourageante, cette décision est donc un encouragement à poursuivre.

Les trois bénéfiques principaux du projet sont d'une part la reconnaissance de l'Université Paris-Est comme un des quinze pôles français qui comptent dans le domaine de la recherche en général, d'autre part l'émergence de deux axes stratégiques forts et reconnus comme tels : "la Ville, son environnement et son ingénierie" principalement localisé sur la Cité Descartes et les interactions entre "Santé et société" principalement localisé à Créteil et Alfort, et enfin la création d'une relation nouvelle et très positive entre l'Université Paris-Est et les collectivités territoriales concernées.

Il appartient donc au PRES de poursuivre la concrétisation de ce projet en le considérant comme une base partagée du **plan de développement** commun des établissements.

Les contacts ont été poursuivis en ce sens avec le ministère, ainsi qu'avec les collectivités territoriales, les aménageurs et les bailleurs de logement sociaux qui s'étaient engagés dans le projet. Les contacts avec les entreprises sont également à reprendre dans la perspective de création d'une fondation.

Dans ce même sens, le PRES a signé, en accord avec ses fondateurs, une convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations visant la définition d'un schéma

directeur d'aménagement immobilier et foncier mettant en œuvre les ambitions présentées dans le dossier de la fin juin 2008 :

- un accord a été signé le 2 septembre avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour engager les études nécessaires à l'élaboration d'un schéma d'aménagement
- un diagnostic immobilier sera réalisé d'ici début décembre
- une étude des besoins et de leur faisabilité sera réalisée d'ici fin décembre
- une phase de concertation entre les établissements, avec l'Etat, la Région, les collectivités territoriales sera conduite début 2009 pour établir **un schéma directeur d'aménagement concerté mi-2009**, cohérent avec le CPER en cours.

La bonne réalisation de cet objectif implique que le PRES se dote d'un service du patrimoine de bon niveau qui aura la charge de suivre les études engagées, puis la réalisation des opérations en liaison avec les établissements. Les établissements ont accepté que leur responsable "patrimoine" (JF Dufeu-P12, C. Kremer-école des ponts, A. Martin y soient particulièrement impliqués.

Sont signalés les travaux en cours des étudiants du master AMUR (Aménagement urbanisme) de l'école des ponts sur l'aménagement des campus Descartes et Créteil, ainsi que ceux des étudiants de l'IUP de Paris 12 avec JC Driant sur le logement étudiant.

Est demandé la création d'un comité de suivi de l'opération Campus impliquant les futurs usagers dont l'animation pourrait être confiée au professeur M. Savy de l'IUP de Paris 12.

Le conseil demande à ce que les réorganisations envisagées dans le cadre du plan Campus veille à une présence équilibrée des services centraux du PRES et des services communs entre établissements sur les deux sites de la Cité Descartes et de Créteil

Le conseil note avec satisfaction la qualification de son projet comme "campus prometteur" par le comité de la sélection. Il se réjouit des annonces faites par la Ministre d'un soutien effectif à sa réalisation et mandate son président pour le concrétiser en associant à cet effort la Région, les collectivités territoriales, établissements d'aménagements et entreprises qui l'ont soutenu.

Le conseil approuve les conventions passées avec la Caisse des dépôts et consignations et le lancement des études préparant la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement partagé pour l'Est francilien.

Point 4- Fonctionnement de l'établissement, création de la fondation partenariale

Après une année pleine de fonctionnement, le PRES est mieux à même de clarifier ses modes de fonctionnement en tension entre la réalisation des missions qui lui sont directement confiées et son rôle d'animation d'un espace commun de coopération visant à créer des synergies entre établissements et à renforcer des cultures communes entre leurs personnels.

Nous avons opté pour la voie, riche mais particulièrement périlleuse, de construire notre PRES à partir des établissements et non à côté d'eux. Cela implique, pour que les personnels impliqués s'y retrouvent, des coordinations très efficaces avec les directions et les services des établissements membres. Actuellement les réunions existantes mélangent souvent, comme cela est normal dans une phase de démarrage, ce qui relève de la décision stratégique et ce qui

est choix opérationnel. Cela crée des points sensibles, particulièrement aiguisés dans une phase où les universités se réorganisent pour assumer les compétences élargies liées aux nouvelles responsabilités que leur confie le Loi. Une coordination particulière doit être établie entre le PRES et ses deux universités fondatrices pour que le PRES joue pleinement son rôle, dans l'intérêt des établissements et des personnels, pour harmoniser le passage aux compétences élargies et réaliser les gains d'efficacité qu'elles permettent (économie d'échelle et surtout amélioration des outils informatiques et de la qualité d'organisation et d'encadrement). Cela est particulièrement important dans une période, où malgré l'effort porté sur l'enseignement supérieur, les ressources resteront comptées.

L'organisation proposée (voir note "Organisation du PRES") essaie de répondre à ces exigences en distinguant plus clairement ce qui relève de l'élaboration stratégique et de l'opérationnel, ainsi que ce qui relève en propre de l'établissement PRES et de ce qui relève de sa mission d'animation inter établissements. Un même sujet, par exemple le développement du système d'info, peut ainsi être traité d'un point de vue stratégique avec les VP ou chefs de projets et SG des établissements concernés (groupe thématique inter établissement), d'un point de vue technique avec les directeurs des services ou directions informatiques ou de documentation des établissements (groupe "métier" inter établissement), ou du point de vue de la mise en place du système propre du PRES par un chef de projet PRES.

En ce sens, est proposé un renforcement de l'équipe des vice-présidents (Suzanne Pontier VP RH et Laurence Bancel-Charensol VP moyens pour la mise en oeuvre des compétences élargies) ainsi que la désignation de nouveaux chefs de projets (dont patrimoine-campus)

Il est rappelé enfin que le passage du PRES comme établissement aux compétences élargies (fiabilité de ses chaînes RH et systèmes d'info, certification de ses comptes) est une des conditions mises par le décret de juin 2008 à la création d'une fondation partenariale.

Le conseil approuve l'organisation des services proposée par le président concernant la mise en place des services du PRES et des groupes inter-établissements.

Le conseil approuve les nominations proposées par le président de Laurence Bancel-Charensol comme vice-présidente chargée des moyens et de Suzanne Pontier comme vice-présidente chargée des ressources humaines. Il approuve la nomination de Philippe Courtier comme Vice-président intérimaire en remplacement d'Armel de la Bourdonnaye

Le conseil confirme le mandat donné au président de créer le plus rapidement possible une fondation partenariale ainsi que l'y autorise désormais le décret du 26 juin 2008 qui indique pour cela la nécessité que l'établissement puisse bénéficier de compétences élargies.

Point 5- Demande du PRES d'exercer des compétences élargies

Le conseil demande à ce que l'établissement puisse bénéficier des dispositions prévues par le décret du 26 juin qui lui permettront de "créer une fondation partenariale et bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat".

Le conseil demande que soit reconnue à l'EPCS en 2009 la possibilité d'exercer des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines mentionnées aux articles L.712-9, L.712610 et L.954-1 à L.954-3 du code de l'éducation.

Le conseil précise que le transfert de patrimoine immobilier actuellement affecté ou mis à disposition par l'Etat à l'un de ses établissements membre, ne pourrait être réalisé qu'après avis conforme du conseil d'administration de l'établissement concerné.

Point 6- point financier

Une information est faite sur l'état de réalisation des dépenses et recettes faisant apparaître une sous consommation de leurs budgets par le Département des études doctorales et les écoles doctorales. Au delà d'éventuels retards de facturation ou de prise en compte, l'essentiel de ce phénomène renvoie à une montée en charge des activités plus lente que souhaitée. Le même niveau de dotation budgétaire sera cependant conservé pour 2009.

Point 7- Questions diverses

Une information est donnée au conseil sur l'évolution du pôle de compétitivité Advancity lui permettant de mieux soutenir le développement des éco-activités. Des interrogations s'expriment sur son extension territoriale le conduisant à une bilocalisation Paris-Est et Saclay.

Compte tenu des évolutions prévisibles sur la thématique de la Ville liées d'une part à la relocalisation des établissements du MEEDDAT sur la Cité Descartes et d'autre part à l'éventuel rapprochement des instituts d'urbanisme (IFU actuellement à l'université Paris8 et IUP de Paris12), il est demandé au président de pouvoir disposer d'une vue prospective sur la structuration des forces de recherche de ce département. Est suggéré qu'une mission particulière soit confiée à F de Coninck.

Est annoncée la Convention de coopération et développement de co-tutelles de thèses avec l'université de TONGJI.

Au moment de conclure ce conseil, le président tient à remercier au nom de tous Armel de la Bourdonnaye pour son apport à la création et au développement du PRES. Il souligne non seulement l'agrément de caractère, la hauteur et largeur de vue que tous lui connaissent, mais aussi le rôle essentiel qu'il a joué avec Philippe Courtier auprès du ministère de l'équipement pour rendre évidente et crédible une idée aussi inhabituelle que celle de cette Université Paris-Est. Armel, de façon moins visible que d'autres (mais c'est là aussi son style), est bien un des pères fondateurs du PRES.

La séance est levée à 19h30 par le Président